

# EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74300

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 074-217402445-20250320-2025\_03\_14-DE

Séance du 20/03/2025

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 09

Votants : 10

**L'an deux mille vingt-cinq**

le : jeudi vingt mars à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 07/03/2025

**PRESENTS** : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, LENEVEU Nicolas, POLLET Elodie, HUBRECHT Laetitia, MIEUSSET Sonia, SAUTOUR Laure.

**ABSENTS** : MARECHAL Aurélie, RIN Kévin, NOUASSRIA Eva, VEDRINE Marie, GRAF Thomas.

**Ont donné pouvoir** : VEDRINE Marie à PENHOUËT Anthony.

Monsieur PUIS Xavier a été nommé secrétaire de séance.

**Délibération n°2025 03 14 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

Il appartient chaque année au Conseil Municipal de fixer les taux communaux d'imposition.

Pour mémoire les taux en vigueur pour l'année 2024 s'établissaient comme suit :

- Taxe d'Habitation : 12.61 %
- Taxe Foncier Bâti : 26 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 46.85 %

Après avoir pris connaissance des budgets primitifs 2025,  
Et au vu des explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide de ne pas appliquer d'augmentation aux taux des taxes de la fiscalité directe 2025,
- Vote les taux des taxes de la fiscalité directe 2025 comme suit
  - Taxe d'Habitation : 12.61 %
  - Taxe Foncier Bâti : 26 %
  - Taxe Foncier Non Bâti : 46.85 %

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

Le secrétaire, Xavier PUIS

